

PUBLIC VISE

Travailleurs ayant une activité sédentaire devant un écran de visualisation (travail sur poste informatique...) et devant organiser le poste de travail afin de prévenir les troubles musculosquelettiques.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de régler les différents éléments composant le poste de travail, afin d'assurer sa santé et sa sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Réglementation applicable au travail sur écrans.
- Troubles musculosquelettiques dus au travail sur écrans.
- Prescriptions relatives aux écrans, claviers, logiciels, périphériques.
- Prescriptions relatives à l'environnement de travail et au mobilier de bureau.

Enseignements Pratiques

- Etudes de postes in situ.
- Réglage des postes de travail avec les participants

Références réglementaires

Ecrans de visualisation :
Articles R4542-1 à R4542-19 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis

- Aptitude physique

Durée

- 0.5 jour

Périodicité

- A définir par l'employeur

Qualification

- Attestation de formation

Nombre de participants

- 12 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Postes de travail concernés par la formation (écran, mobilier, périphériques).

Méthodologie :

Cette formation se déroulera selon les principes de la pédagogie : ternaire (découverte, formalisation, application), active (techniques de jeux de rôles, études de cas, simulations) et centrée sur l'apprenant (analyse de pratique, auto-diagnostic, tests....).